



**Procès-verbal
de la séance du Conseil Communal d'Écublens
Jeudi 07 avril 2022, à 20h00**

**EPFL
Salle Polydôme - Badoux**

Séance ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Communications du bureau du Conseil
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du Conseil du 10 décembre 2021
5. Assermentation(s) et/ou démissions(s)
6. Désignation d'un membre au sein de la commission des Finances
7. **Préavis 2022/01** : Aménagements en faveur de la mobilité douce — Crédit-cadre
8. **Préavis 2022/02** : Passerelle sur la route de la Pierre — Crédit complémentaire
9. Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano –
Implantation de la 5G à Ecublens
10. Interpellation de M. le Conseiller José Birbaum – Station Pont Bleu, quel intérêt
pour Ecublens
11. Divers
12. Communications municipales orales et écrites

M. le Président, après avoir salué la Municipalité, puis les membres du Conseil, nos Huissiers et le Technicien, s'adresse à l'Assemblée par un court message quant aux conditions sanitaires qui ont été levées.

Il annonce également les lieux des prochaines séances, à savoir :

- Le 12 mai 2022 – Polydôme Badoux, EPFL
- Le 10 juin 2022 – Grande Salle du Motty
- Le 24 juin 2022 – Salle des combles, Auberge communale du Motty

Au nom des autorités communales, Monsieur le Président, remercie également l'EPFL ainsi que toutes les personnes ayant œuvrés pour la mise à disposition gracieusement de cet auditoire. Il remercie également les deux huissiers ainsi que les deux secrétaires pour l'organisation ainsi que pour leur travail.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Président passe la parole à M. le Syndic Christian Maeder afin de rendre hommage à Monsieur Tony Reverchon, suite à son brutal décès. (Annexe 1)

Une minute de silence est observée.

M. le Président ouvre la séance en annonçant le changement de numérotation de l'ordre de jour mis en place suite aux recommandations de l'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux.

M. le Président annonce l'absence excusée de Mme la Municipale Sylvie Pittet Blanchette

POINT 1 Appel

M. le Président passe la parole à Mme la secrétaire, Gaëlle Weissert, pour l'appel.

L'appel relève la présence de 64 Conseillères et Conseillers. 9 personnes sont excusées et une absente.

Conseillers et conseillères excusés : Mmes et MM. Binggeli Géraldine, Bolatdemirci Christine, Chapuisat Pierre, Delabays Gabriel, Frühauf Maya, Gigandet Corentin, Mossi Michele, Zeka Arianda

Conseillère absente : Mme Mouehli Samia

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer. La majorité est fixée à 33.

POINT 2 Communication du bureau du Conseil

COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES

Au chapitre des communications :

M. le Président adresse tout d'abord ses remerciements aux intervenants de la séance d'information de ce soir qui était consacrée à l'assainissement des eaux usées: Mme Nathalie Chèvre, M. Gregor Maurer et M. Pierre-Antoine Hildbrand.

Concernant les séances d'information d'avant conseil, il spécifie que la prochaine séance est proposée par Madame la Préfète, Anne-Marion Freiss, le 12 mai 2022 à 19h. Elle nous

parlera du rôle et des compétences des commissions de contrôle au sein d'un Conseil communal, à savoir la Commission des Finances et la Commission de Gestion

- **Le 17 février 2022**, a eu lieu la Fresque du Climat qui a été organisée en collaboration avec le Service des bâtiments. M. le Président remercie M. Hervé Henchoz. Il remercie tous les membres du Conseil qui ont participé à ces 5 ateliers ainsi que les jeunes animatrices et animateurs et les différents observateurs. Cet événement s'est déroulé dans un très bon état d'esprit loin des clivages politiques. Chacun a fait preuve d'une grande maturité d'esprit et a montré de la bonne volonté afin de tenter de reconstruire des relations scientifiques qui ne sont pas si simples et qui sont à l'origine du dérèglement climatique. M. le Président a accueilli avec beaucoup de satisfaction toutes les propositions constructives qui seront analysées prochainement.
- **Le 8 mars 2022**, s'est déroulée la Journée internationale des droits de la femme. A cette occasion, la Ville d'Ecublens a officiellement baptisé sept rues aux noms de célèbres femmes scientifiques sur le campus de l'EPFL. M. le Président profite de cette occasion pour en nommer une, la plus emblématique à son sens : Maryam Mirzakhani. Géniale et précoce mathématicienne iranienne, première femme lauréate de la médaille Fields (le Nobel des mathématiciens). Elle était devenue professeure à Stanford mais elle est malheureusement décédée en 2017 à l'âge de 40 ans seulement. Bienvenue dans la rue Maryam Mirzakhani !
- M. le Président, rappelle aux rapporteurs des commissions permanentes que les rapports d'activité de l'année précédente doivent être remis au plus tard d'ici au premier Conseil de l'automne.
- En ce qui concerne les droits d'initiatives, l'Assemblée est informée que la secrétaire tient à leur disposition des formulaires vierges s'ils devaient en manquer.
- **Le samedi 14 mai 2022**, aura lieu une tradition qui n'avait plus pu être honorée : la sortie du Conseil communal. Les participants auront le plaisir de se retrouver pour une belle journée au bord du lac d'Annecy. Le détail du programme sera transmis aux personnes inscrites prochainement. M. le Président propose à celles et à ceux qui ne se seraient pas encore inscrits de venir le faire auprès de lui à la fin de la séance, quelques places sont encore disponibles.

Au chapitre des correspondances :

- Le Chœur d'hommes "Echo des campagnes" reprend ses spectacles. Le samedi, 9 avril à 20h15, le Chœur d'hommes propose un tour de Suisse avec la participation du chœur des Écoles et du groupe Bleu Amarante.

Au chapitre des correspondances :

- **En date du 10 mars**, M. le Président a assisté à l'Assemblée Générale de l'Adirhe. Association pour la défense des intérêts de la région des Hautes Ecoles.
- **En date du 17 mars**, M. le Président n'a malheureusement pas pu participer à l'Assemblée Générale de l'ABRAE, l'association des bénévoles auprès des requérants d'asile d'Ecublens. Mais il souligne l'extraordinaire mission de ces bénévoles qui accompagnent et réconfortent les requérants. Cette action est d'autant plus importante aujourd'hui que nous vivons un nouvel épisode de personnes obligées de quitter leur lieu de vie.
- **En date du 1er avril**, M. Jean-Claude Merminod, 1er Vice-Président a représenté le Conseil communal à l'Assemblée Générale de l'Abbaye des Patriotes d'Ecublens. Il en profite pour le remercier.

Au chapitre des votations :

M. le Président a été ravi de constater que la population d'Ecublens s'est mobilisée pour cette votation avec un taux de participation très élevé de 57.24%.

Par ailleurs, il tient à remercier chaleureusement Mme la Cheffe de Service, Teuta Jakaj et son équipe pour leur travail en amont du jour du dépouillement sans quoi le travail aurait été bien plus compliqué. Il remercie également les membres du bureau pour leur disponibilité et efficacité.

Résultats des votations fédérales du 15.02.2022

N° : 01 Objet : Initiative sur l'expérimentation animale et humaine

BULLETTINS	Rentrés	2'225
	Blancs	30
	Nuls	6
	Valables	2'189

Suffrages	
Oui	382
Non	1'807
Taux de participation	39.72 %

N° : 02 Objet : Initiative enfants et jeunes sans publicité pour le tabac

BULLETTINS	Rentrés	2'225
	Blancs	16
	Nuls	1
	Valables	2'208

Suffrages	
Oui	1'546
Non	662
Taux de participation	39.72 %

N° : 03 Objet : Loi sur les droits de timbre (LT)

BULLETTINS	Rentrés	2'225
	Blancs	92
	Nuls	2
	Valables	2'131

Suffrages	
Oui	837
Non	1'294
Taux de participation	39.72 %

N° : 04 Objet : Loi sur un train de mesures en faveur des médias

BULLETTINS	Rentrés	2'225
	Blancs	77
	Nuls	0
	Valables	2'148

Suffrages	
Oui	1'240
Non	908
Taux de participation	39.72 %

Au chapitre des élections cantonales : Grand Conseil et Conseil d'Etat 1^{er} tour

M. le Président remercie chaleureusement les nombreux participants à cette journée. Parmi les scrutateurs qui ont participé au dépouillement, il a eu le plaisir de voir s'intéresser à cette grande journée, des jeunes et moins jeunes hors Conseil de notre belle commune, mais également Conseillères et Conseillers communaux et collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale.

Il ne manque pas également de remercier le service des bâtiments qui a assuré une mise en place impeccable des divers secteurs dans lesquels s'est déroulé le dépouillement.

S'agissant du Conseil d'Etat 1^{er} tour :

Comme il y a ballottage, les résultats seront seulement connus après les dépouillements du 2^{ème} tour au Conseil d'Etat qui se déroulera dimanche 10 avril.

En ce qui concerne le 1^{er} tour, sur 5'618 électeurs inscrits : 1'809 bulletins ont été enregistrés, incluant 17 bulletins blancs, 39 étaient nuls, et de ce fait 1'770 bulletins étaient valables. Le taux de participation était de 32.2 %

Dès transmission au canton, les résultats du 2^{ème} tour seront consultables sur internet, tant sur notre site communal que sur les pages dédiées aux élections communales du canton.

S'agissant du Grand Conseil, sur 5'618 électeurs inscrits : 1'830 bulletins ont été enregistrés, incluant 21 bulletins blancs, 21 nuls et de ce fait 1'788 bulletins valables.

Le taux de participation était de 32.57 %

Les résultats au Grand Conseil étant déjà connus, M. le Président profite de l'occasion pour féliciter les 4 députés élus/réélus de notre commune : Mme Sylvie Pittet Blanchette, MM. Jean-Louis Radice, Cédric Weissert et Pierre Kaelin.

POINT 3 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande à toute personne n'ayant pas reçu l'ordre du jour de bien vouloir se manifester.

Personne ne s'étant manifesté, M. le Président porte ce point au vote.

Au vote, l'ordre du jour est **accepté** à l'unanimité

POINT 4 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2021

M. le Président ouvre la discussion sur ce document. La parole n'est pas sollicitée.

Au vote, ce procès-verbal est **accepté à une large majorité avec une abstention**.

POINT 5 Assermentation(s)

M. le Président, conformément aux Communications présidentielles et à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un nouveau membre au sein du Conseil communal en remplacement de M. Florian Isoz, du Groupe les Vert-e-s puis, rappelle la procédure y relative :

« Je vais demander à M. Quentin Leuba, futur Conseiller du groupe les Vert-e-s, de se placer à l'endroit qui lui a été indiqué, puis lire le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors M. Quentin Leuba qui, à ce moment, lèvera la main droite en déclarant "je le promets". Après lecture du serment et promesse faite, il pourra rejoindre les rangs du Conseil où une place lui est d'ores et déjà attribuée. »

Ayant prêté serment, M. Quentin Leuba rejoint les rangs du Conseil sous les applaudissements de l'Assemblée et les félicitations de M. le Président.

L'effectif passe à 65 Conseill-ères-ers présent-e-s. La majorité est de 34 voix.

POINT 6 Désignation d'un membre au sein de la Commission des Finances

M. le Conseiller Diego Rindisbacher propose M. le Conseiller Guillaume Leuba.

Considérant que le Conseil est en présence d'un candidat pour un poste, M. le Président invite l'Assemblée à désigner tacitement M. le Conseiller Guillaume Leuba par acclamation.

M. le Président remercie le Président de la Commission des Finances, Pierre Dufay de Lavallaz, de bien vouloir communiquer au nouveau membre de la commission, les dates de leurs prochaines rencontres.

POINT 7 Préavis 2022/01 : Aménagements en faveur de la mobilité douce — Crédit-cadre

M. le Président passe la parole à Mme Daniëla Mieville pour la lecture du rapport de la Commission adhoc.

Délibération et Conclusions de la Commission Adhoc :

L'ensemble de la Commission adhoc salue le projet de ce crédit cadre, vu comme un outil intéressant pour fixer des intentions générales tout en laissant de la flexibilité pour les réalisations. Toutefois, la Commission émet le **vœu**, que comme stipulé au point 3.3 du préavis, le Conseil communal soit averti régulièrement et précisément de l'utilisation du crédit par le biais de communications municipales.

De façon générale, la Commission estime que la vision de la Municipalité est peu ambitieuse et floue sur cette thématique de la mobilité douce. Elle regrette par exemple que le préavis ne mentionne que peu d'éléments concrets en lien avec toutes les mesures suggérées dans les fiches de l'audit Bypad et sans aucun calendrier de mise en œuvre (même pour des éléments prioritaires non liés à des aléas de chantier).

Finalemnt, c'est avec 4 voix pour et une abstention que la commission vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Cconseillers communaux, d'accepter le préavis tel que présenté.

M. le Président remercie Mme la Conseillère Mieville et passe la parole au rapporteur de la Commission des Finances (ci-après : CoFin), M. le Conseiller Jean-Paul Dudt.

Délibération, Amendement et Conclusions du rapport de la CoFin :

3. DELIBERATIONS

Le besoin urgent de développer la mobilité douce n'est pas contesté. Mais la Commission a l'impression que le préavis présenté n'est pas vraiment mûr pour pouvoir être voté tel quel sur une durée de 5 ans. Par exemple, la liste des réalisations susceptibles de profiter du crédit-cadre l'est « à titre indicatif » en « tenant compte des estimations et réflexions effectuées à ce jour » et pourtant, le crédit demandé de Fr. 2'200'000.- est exclusivement basé sur cette liste. La Commission des Finances est d'avis que dans 2-3 ans, les réflexions auront probablement évolué. Par ailleurs, on sait que la vision est d'autant plus claire qu'elle porte sur un avenir plus proche. Raisons pour lesquelles la Commission propose de ne pas accorder d'emblée un tel crédit-cadre pour 5 ans, mais de commencer par une année. Rappelons que la commune n'a aucune expérience avec ces crédits-cadres, et qu'elle pourrait mettre cette année à profit pour en acquérir. Le bilan de cette année permettrait ensuite de décider comment continuer, et ceci en connaissance de cause.

4. AMENDEMENT PROPOSÉ

Pour donner suite à ces réflexions, la Commission des Finances propose - à l'unanimité des membres présents - d'amender le premier paragraphe des conclusions du préavis 2022/01 comme suit : « d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre de Fr. 2'200'000.- (~~deux millions deux cent mille francs~~) Fr. 440'000.- (quatre cent quarante mille francs) pour l'année civile 2022 en faveur du développement de la mobilité douce sur le territoire communal. »

5. CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission des Finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel qu'amendé.

M. le Conseiller Jean-Paul Dudt informe encore que l'amendement n'a pas été déposé en son nom personnel mais bien au nom de la Commission des Finances dont il est le porte-parole, cette précision permettant d'éviter toute confusion. Il informe même l'Assemblée qu'il n'en est pas l'auteur directement.

Considérant que l'Assemblée est en présence d'un amendement, M. le Président rappelle l'article du règlement du Conseil communal suivant :

Art.94, alinéa 4, les votes sur les amendements et les sous-amendements laissent toujours entière la liberté de voter sur le fond.

M. le Président remercie M. le Conseiller Jean-Paul Dudt, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

Mme la Conseillère Alice Krug prend la parole afin d'informer que son groupe, les Vert·e·s, est très favorable à tous les financements qui ont pour but d'œuvrer pour la mobilité douce. Le préavis a quant à lui fait beaucoup parler en séance de groupe cependant c'est plus sur la forme que sur le fond que le présent préavis pose problème. En effet, il est stipulé que le Conseil communal serait régulièrement informé des investissements qui seraient effectués par le biais de communications municipales annuelles. Dans le même sens que la CoFin, le groupe des Vert·e·s trouve dommage que notre Municipalité se prive de l'avis et des propositions du Conseil communal comme cela peut être le cas lors de préavis.

Mme la Conseillère Alice Krug projette quelques exemples visuels comme celui de la sortie du parc à vélo vers la piscine qui n'est pas adaptée avec le trottoir adjacent. Un préavis permettrait d'éviter ce genre d'oubli et donnerait l'occasion aux 75 Conseillères et Conseillers de donner des avis et propositions. (Annexe 2)

Un autre point évoqué est la pente jugée trop raide entre la crête et la nouvelle passerelle et qui par ce tracé couperait un magnifique parc de jeux d'enfants.

Ce sont des exemples mais il est important de s'attacher aux détails. Le groupe des Vert·e·s soutient donc l'amendement au lieu du préavis afin de donner, comme évoqué précédemment, la possibilité de discuter des investissements sur le fonds et non de les découvrir par le biais de communications municipales une fois ces derniers réalisés.

M. le Conseiller Aitor Ibarrola nous informe que ce préavis a été aussi beaucoup discuté en préparation de groupe et que les avis étaient partagés.

Dans un objectif de précaution, les avis étant de refuser le préavis mais sans conviction sur l'acceptation du préavis.

En tenant compte de l'avis de la CoFin qui est d'éviter de donner un " blanc-seing » à la Municipalité, Monsieur le Conseiller Ibarrola pense qu'il faut avancer et que certains projets peuvent être suffisamment mûrs mais que la somme proposée de CHF 440'000.- par l'amendement de la CoFin est peut-être un peu léger. Il dépose de ce fait un autre **amendement** proposant d'accorder à la Municipalité un crédit-cadre d'un million pour les années 2022 et 2023. (Annexe 3)

Cela augmente la somme à disposition mais n'oblige en rien à les dépenser. Dans une année et demie la Municipalité pourra revenir vers le Conseil pour informer de la suite des projets.

M. le Municipal Jean-Louis Radice souhaite répondre aux différentes interventions dont celle de Mme la Conseillère communale Alice Krug sur les inquiétudes évoquées mais confirme que chaque projet fait l'objet d'un aval de la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes du canton) et que le projet doit s'inscrire dans les règles en vigueur dans la loi sur les routes, il y a donc des contraintes cantonales qui échappent à la seule volonté du service de l'urbanisme.

En ce qui concerne la volonté de morceler les projets en vue de les passer par voie de préavis devant le Conseil communal, c'est justement ce que souhaite éviter la Municipalité par le biais de ce préavis qui fonctionne comme crédit-cadre et qui permettra une politique plus ambitieuse en faveur des piétons et cyclistes. Il est vrai que cela ne permet pas au Conseil communal d'avoir son mot à dire sur chaque projet dans le détail mais cependant chaque projet reste soumis à l'enquête publique et offre donc à tout citoyen de faire part de ses remarques.

De plus, même si le plan de communication cité dans le préavis fait part d'une information régulière par le biais de communications municipales, les travaux engendrés sont également soumis au bureau du SDOL ainsi que l'ATE et Pro Vélo qui sont sollicités pour les projets de mobilité douce.

Concernant les deux amendements proposés tant par la CoFin que par M. Ibarrola, la Municipalité trouve qu'il n'est pas adapté de morceler les sommes mais justement de travailler avec un crédit-cadre qui entre dans le cadre du plan climat communal.

Monsieur le Municipal Jean-Louis Radice propose donc de ne pas suivre ces deux amendements et de faire confiance à la Municipalité en votant le préavis tel quel.

M. le Conseiller communal Sébastien Süess mentionne que le crédit cadre répond selon lui assez bien aux besoins soit de pouvoir intervenir au gré d'opportunités sur un vaste territoire des cheminements qui deviennent ensuite un réseau. Il y a lieu aussi de profiter du réseau routier qui ne se planifie pas sur 5 ans pour mettre en place un réseau pour les vélos comme prévu dans le plan directeur intercommunal que nous avons voté récemment. Monsieur le Conseiller communal Sébastien Süess serait donc d'avis de faire confiance à la Municipalité tout en rappelant qu'elle ne peut pas faire n'importe quoi, étant liée au plan directeur intercommunal et que de son avis, de couper la poire en cinq comme proposé, n'est pas utile pour ce préavis, il propose donc de refuser les amendements.

M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt parle en son nom personnel pour prolonger les dires de l'intervention de Mme la Conseillère Alice Krug mentionnant une dépossession de certains objets par le Conseil communal mais sous un autre angle.

Selon les calculs établis, durant les 5 dernières années (2016 à 2020) pour les ouvrages civils et investissements ce sont CHF 13'500'000.- dépensés. Les CHF 2'200'000.- demandés dans ce crédit-cadre représentent donc 16 % de cette somme, ce qui veut dire que si le crédit-cadre est accepté tel quel ce sont 16 % des investissements qui échapperont au Conseil communal.

M. le Syndic Christian Maeder mentionne que la Municipalité ne demande pas un "blanc-seing" de manière inconsidérée mais cela permettrait d'être réactif et de pouvoir faire les travaux nécessaires selon les opportunités. C'est donc une approche motivante pour la Municipalité car souvent il n'était pas possible de profiter de travaux pour procéder à quelques aménagements complémentaires en faveur de la mobilité douce. Contrairement au budget, le crédit-cadre permet de ne pas avoir de limite temporelle mais seulement une date butoir (ici sur 5 ans). Selon M. le Syndic ces amendements ne sont pas recevables car il n'est pas possible dans un crédit-cadre d'avoir une échéance annuelle, certains travaux étant à cheval sur deux années. Concernant les préavis liés à des constructions, ces derniers n'ont pas d'échéance mais se bouclent une fois toutes les factures payées, c'est donc un peu la même chose pour ce crédit-cadre.

M. le Syndic propose donc de refuser les deux amendements pour les raisons évoquées.

M. le Conseiller communal Aitor Ibarrola s'exprime sur les propos de M. le Syndic, selon lui il est tout à fait possible de travailler en forme annualisée, chaque année il y a un vote stipulant les travaux allant être réalisés l'année suivante, soit l'année où les fonds vont être engagés. Il prend l'exemple de la commune de Lausanne qui doit simplement engager les fonds l'année sur laquelle ils étaient prévus mais n'a pas l'obligation de terminer les travaux durant la même année. Il est donc tout à fait possible de travailler en mode annualisé. Cela force à annoncer les travaux prévus et à engager les fonds prévus pour l'année où ils ont été prévus.

M. le Conseiller communal Patrick Fracheboud est aussi surpris par les propos tenus par M. le Syndic car on parle de saisir des opportunités dans le préavis et non de faire des gros projets. Selon lui, l'amendement proposé et la somme évoquée permettent de saisir des opportunités et invite donc l'Assemblée à soutenir l'amendement.

M. le Conseiller Communal Charles Koller revient sur les remarques de la Commission adhoc et de celle des finances et se demande si les sommes évoquées suffiront pour les projets qui pourraient se présenter. La Municipalité devra peut-être revenir devant le Conseil pour compléter les besoins selon ses ambitions et elle pourra le faire rapidement. Tenant compte de cela, il ne s'oppose pas aux amendements proposés afin de débiter certains projets et compléter le moment venu l'enveloppe du crédit-cadre proposé.

M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt souhaite clarifier un malentendu, l'idée de la CoFin n'est pas de faire chaque année un crédit-cadre mais de commencer par une année puis, basé sur les expériences de cette première année, il est imaginable de voter ensuite un crédit-cadre pour le reste de la législature. Il ne s'agit donc pas nécessairement de faire chaque année un crédit-cadre mais l'idée était de gagner en expérience sur cette première année.

La parole n'étant plus sollicitée sur ces amendements, M. le Président propose à l'Assemblée de les opposer. Il n'y a pas d'opposition à cette proposition.

Au vote, l'amendement de la CoFin d'un montant de Fr. 440'000 pour une première année d'essai, est accepté par 33 voix contre 10 voix pour l'amendement proposé par le M. le Conseiller Aitor Ibarrola qui était d'un montant de Fr. 1'000'000.

Seul l'amendement de la CoFin sera donc pris en compte pour la suite des discussions.

M. le Conseiller communal Aitor Ibarrola propose de refuser cet amendement n°1 en lien avec ses dernières prises de paroles car il trouve que son amendement donnait plus de souplesse que celui de la CoFin.

M. le Conseiller communal Cédric Sandoz procède à une présentation détaillée : *texte et photos en intégralité en annexe.* (Annexe 4)

M. le Municipal Jean-Louis Radice se félicite du nombre d'experts en urbanisme dont l'intervention de M. Sandoz. Il confirme comme mentionné en Commission adhoc que la commune n'a pas manqué beaucoup d'opportunités à ce jour. Un exemple cependant avec la rénovation des terrains de basket qui ont permis d'améliorer les cheminements piétons et vélos. Un cheminement pourrait se faire dans un avenir proche au chemin des Vignes mais il est encore dans l'attente de l'accord de certains propriétaires. Personne ne s'oppose fondamentalement aux améliorations de la mobilité douce. Les objectifs fixés sont de permettre le développement de la voie verte en permettant une bonne cohésion entre cyclistes et piétons. La voie verte s'inscrit plus largement que le SDOL allant entre autres jusqu'à Morges.

Dans le cadre de chaque projet des réflexions ont lieu pour améliorer la mobilité douce et ceci dans les meilleurs délais possibles. Le vote de ce crédit-cadre est lié à la confiance que donne le Conseil communal envers la Municipalité, quoi qu'il en soit la Municipalité ne

dépensera pas ces sommes sans projet concret. Quand il est nécessaire d'intervenir sur le domaine privé, il faut beaucoup négocier et s'armer de patience afin de faire développer les projets.

M. le Conseiller communal Patrick Fracheboud retient de la présentation de M. le Conseiller communal Cédric Sandoz que nous sommes beaucoup plus ambitieux que notre commune voisine. Ce qui était absolument souhaité d'éviter c'était le blocage de projet. Le but de l'amendement est de permettre à la Municipalité d'affiner ses réflexions puis de nous proposer des projets pour les années à venir.

M. le Conseiller communal Patrick Fracheboud espère que le Conseil ne choisira pas le blocage mais soutiendra l'amendement.

M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt aimerait, au nom de la CoFin, relativiser le souci de notre collègue M. Aitor Ibarrola qui pense que les CHF 440'000.- seraient trop pénalisants pour la Municipalité. Pour preuve et pour citer une phrase précédente de M. Cédric Sandoz qui évoquait le rapport de la CoFin, à la question de savoir si des projets avaient été manqués par faute de réactivité, MM. Maeder et Radice répondent par la négative. Il ne comprend donc pas pourquoi pour les 8 mois restants cette somme ne serait pas suffisante.

Au nom de la CoFin, Monsieur le Conseiller communal Jean-Paul Dudt propose à l'Assemblée de soutenir cet amendement puis d'accepter le préavis tel qu'amendé.

M. le Syndic Christian Maeder indique ne pas se souvenir d'avoir dit en Commission de Finances qu'aucun projet n'avait été manqué faute de crédit-cadre. Il pense avoir été plus nuancé dans les propos tenus. Concernant les dires de M. Cédric Sandoz, la liaison « Stand - chemin des Vignes » sera réalisée, elle est à bout touchant et ne nécessite pas d'expropriation. Cette liaison a un double avantage, tout d'abord en lien avec le développement du chauffage à distance dans la plaine. Une nouvelle chaufferie est en cours d'installation vers la JOWA et permettra d'alimenter le réseau de chauffage à distance en passant sous la forêt puis en passant par ce même passage évoqué qui sera mis ensuite en mobilité douce. Il y a donc un double enjeu sur ce tracé, celui de la mobilité en surface et celui en sous-sol. Enfin M. le Syndic confirme encore une fois qu'il n'y aura aucune expropriation. Il réitère de ne pas soutenir l'amendement de la CoFin.

Mme la Conseillère communale Anne Oppliger souhaite faire une remarque concernant l'intervention de M. Cédric Sandoz. En effet il n'est pas possible de comparer des "pommes et des poires", la commune de Chavannes faisant une superficie de 1.65 km² et celle d'Ecublens de 5.74 km² soit 3.5 fois plus grande que Chavannes. De plus, cette dernière est plus plate que notre commune, les projets étant donc plus compliqués et plus onéreux sur notre commune.

Au final Mme la Conseillère communale Anne Oppliger soutient le préavis non amendé.

M. le Conseiller communal Cédric Sandoz s'excuse pour son ignorance mais mentionne s'être référé aux rapports des Commissions ayant traité des sujets évoqués. Il mentionne également être ravi d'apprendre l'installation du chauffage à distance mais aurait préféré l'apprendre en amont et non seulement grâce à l'intervention de M. le Syndic.

M. Cédric Sandoz trouve ce préavis trop flou. Il ne met pas en doute le travail de la Municipalité et il a confiance en son travail mais il souhaite que le Conseil communal puisse étudier des préavis mieux préparés et mieux aboutis. C'est uniquement sur ce point qu'il propose de voter contre le préavis et non pas sur les projets pouvant en découler. Le refus du préavis permettra à la Municipalité de revenir avec un préavis plus abouti.

M. le Conseiller communal Pierre Dufay de Lavallaz s'exprime en son nom et non en celui de la CoFin. Après les discussions en Commission des Finances et après la longue séance de préparation du groupe des Vert-e-s il pensait que cela lui permettrait d'y voir plus clair mais au final c'est toujours aussi flou. Dans le préavis, il est fait mention d'améliorer la collaboration entre les services concernés. Durant la séance de la Commission des Finances, il a été expliqué que le crédit-cadre est là pour les services de l'urbanisme et des

travaux qui rencontrent parfois des problèmes de coordination, de ne plus rater des opportunités de par la lenteur des procédures du Conseil communal, typiquement la nécessité d'apporter une modification rapide à un projet ou d'engager de petites dépenses sans devoir passer par un préavis au Conseil.

L'exemple des arrêts de bus avait d'ailleurs été cité en commission. Jusqu'à ce point M. le Conseiller communal Pierre Dufay de Lavallaz informe qu'il peut comprendre et soutenir le crédit-cadre mais dans le même temps il est pris en exemple des projets en cours de 400-500 voir 600 milles francs qui justement mériteraient l'élaboration d'un préavis au Conseil communal.

A titre personnel, il mentionne vouloir connaître les détails de projet de cette envergure ainsi que d'entendre les avis des collègues ou de notre population. Il ne comprend donc pas pour quelles raisons ce type de projet ne devrait pas faire l'objet de préavis. Est-ce donc sur un crédit-cadre que nous votons pour ne pas manquer de petites opportunités mais alors pour quelles raisons demander un montant exorbitant de CHF 2'200'000.- ou est-ce un chèque en blanc demandé au Conseil communal pour des projets qui ne seront jamais présentés en plénum et donc sans possibilité de discussions ?

Malheureusement en l'état et sans précision, il propose de soutenir cet amendement.

M. le Municipal Jean-Louis Radice conçoit qu'il s'agit d'un changement de paradigme mais qui n'a pas pour but de tenir à l'écart le Conseil communal mais que le but était d'accélérer la réalisation des projets. Il est tout à fait possible de présenter un préavis pour chaque projet mais cela ralentit leur réalisation. Il encourage à soutenir ce crédit-cadre même si son fonctionnement est novateur.

M. le Conseiller Communal Cédric Sandoz confirme, sur demande du Président, que sa demande de vote à bulletin secret porte sur le vote du préavis et non sur l'amendement.

La parole n'étant plus sollicitée sur cet amendement, la discussion est close.

M. le Président passe au vote sur l'amendement. L'amendement proposé par la CoFin est **accepté par 35 voix POUR, 26 CONTRE et 2 abstentions.**

M. le Président ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du préavis tel qu'amendé.

M. le Syndic Christian Maeder informe le Conseil qu'au vu du vote et comme ce n'est pas la forme avec laquelle la Municipalité souhaite travailler, elle retire formellement le préavis.

M. le Conseiller Communal Jean-Paul Dudt prend la parole car il estime dans les propos précédents de M. le Syndic qu'il l'a traité de menteur ainsi que l'ensemble de la CoFin qui ont tous validés le rapport. Il regrette que les 8 autres membres n'aient pas pris la parole pour donner leur version et réfléchit à continuer sa mission de rapporteur dans ces conditions.

M. le Conseiller communal Cédric Weissert s'exprime pour confirmer les propos du rapporteur de la CoFin soit sur le fait que les deux membres de la Municipalité présents en Commission des Finances avaient mentionné qu'aucun projet n'avait été manqué faute de crédit-cadre.

Mme la Municipale Pascale Manzini complète les propos de la Municipalité concernant le retrait du préavis. Elle prend note du souhait du Conseil communal de passer via des préavis pour chaque projet.

Le Préavis 2022/01 a été retiré par M. le Syndic Christian Maeder.

POINT 8 Préavis 2022/02 : Passerelle sur la route de la Pierre – Crédit complémentaire

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Renzo Posega, rapporteur de la Commission adhoc, pour la lecture de ces conclusions.

« Après délibération, la commission prend acte et accepte à l'unanimité le préavis »

M. le Président remercie le rapporteur et passe la parole au rapporteur de la CoFin M. le Conseiller Jean-Paul Dudt.

« Avec le sentiment de ne pas pouvoir faire autrement, c'est à l'unanimité que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

M. le Président remercie M. le Conseiller Jean-Paul Dudt, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2022/02 est **accepté à une large majorité avec deux abstentions.**

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2022/02,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de Fr. 125'000.- (cent vingt-cinq mille francs) pour la réalisation des travaux de construction de la passerelle sur la route de la Pierre et de l'ajouter au montant alloué par le préavis n° 2020/11.

Cette dépense complémentaire sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 « Routes » et la nature n° 5010 « Réseau routier », plus précisément dans le compte n° 430.5010.154 » Passerelle sur la route de la Pierre ».

Elle sera amortie en 20 ans dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du Règlement sur la comptabilité des communes.

POINT 9 Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano – Implantation de la 5G à Ecublens

M. le Président passe la parole à Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano suite aux réponses à ces questions dans les communications municipales du 25 novembre 2021.

Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano :

D'entrée, elle précise une fois encore qu'elle n'est pas contre la 5G, mais plaide pour un recours à cette technologie *raisonnée* et *raisonnable*.

Depuis le dépôt de son interpellation, quatre nouvelles enquêtes publiques ont été publiées, portant le nombre total de nouvelles constructions ou modifications d'installations de communication mobile (3G-4G-5G) au sein de notre commune à ... 10 ! Sur ces quatre, deux sont au centre d'une zone d'habitation de densité non négligeable (Brûlée et Stand).

Ceci relevé, elle remercie la Municipalité pour sa réponse du 25 novembre 2021 à son interpellation et se permet d'y apporter quelques remarques.

Dans son préambule, il est mentionné que les valeurs limites aux installations de téléphonie mobile fixée par l'ORNI sont dix fois plus restrictives que les normes internationales. On parle ici des valeurs limites de l'installation (VLInst) variant de 4 à 6 Volts par mètre (V/m) qui ne doivent d'ailleurs pas être respectées en tout lieu, mais uniquement dans les lieux à utilisation sensible (LUS). En outre, une révision de l'ORNI (Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant) du 17 décembre 2021 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier. Entre autres modifications, l'introduction d'un **facteur de correction** pour les antennes adaptatives 5G permettant aux opérateurs de dépasser de manière irrégulière la valeur prescrite, tant que cette dernière est en moyenne respectée. Ainsi, des pics répétitifs allant jusqu'à 16 ou 19 V/m seraient possibles.

Quant aux limites d'immission (VLI) visant à protéger la population contre les effets thermiques, elles se situent entre 41 et 61 V/m, tout comme dans nombre de pays européens.

Dans sa réponse à la question 1, la Municipalité indique que *des projets-pilotes* ont été menés dans notre Canton. De juillet 2020 à avril 2021, le *Département de l'environnement et de la sécurité* (DES) a en effet mené un projet pilote visant à vérifier les procédures de mesures retenues par la Confédération pour la 5G sur 9 communes vaudoises.

Dans le rapport établi le 17 mai 2021 qui s'en est suivi, l'un des participants à cette démarche, expert en mesures de rayonnement, s'interroge [page 27] :

[...] ces mesures et le calcul d'exposition au rayonnement par extrapolation qui leur est associé risquent fort de ne pas être en adéquation avec l'exposition réelle à laquelle les personnes seront exposées dans les LUS, particulièrement à l'avenir si les objets connectés se multiplient et peuvent conduire à une grave sous-estimation dudit rayonnement mettant ainsi à risque la santé de la population exposée.

Par ailleurs, les conclusions en page 29 indiquent :

La mesure de Payerne confirme que le respect de la valeur limite d'installation doit être contrôlé non seulement en théorie lors de la délivrance de l'autorisation, mais aussi par des mesures sur le terrain dans les conditions réelles d'exploitation.

Des recherches menées par la RTS dans le cadre de son émission *Observatoire – On en parle 5G* révèlent que 448 mesures de rayonnement d'antennes téléphonie mobile ont été effectuées au cours de ces deux dernières années – soit 2020 et 2021 – dans sept cantons romands. Un dépassement des normes a été constaté sur 103 cas (23%) ...

Dans son édition du 17 octobre 2021, sur la base des rapports de mesure cantonaux établis sur les antennes de téléphonie mobile nouvellement installées de 2018 à 2021 par 16 cantons, K-Tipp a évalué que 256 antennes sur quelque 1'300 dépassent la limite de rayonnement. A noter que Lucerne, Bâle, Genève, Tessin et Vaud n'ont transmis aucune information.

Ceci présume la difficulté de pouvoir compter sur le respect d'un contrôle pleinement responsable des limites par les opérateurs et l'embarras des autorités compétentes.

Selon l'OFCOM (Office fédéral des télécommunications), la Suisse compte à ce jour près de 6'650 antennes. Les opérateurs en visent à terme 30'000 afin d'introduire la 5G pour assurer un niveau comparable à la 4G.

D'après la cellule *data* de la RTS ayant réalisé une analyse de données provenant de l'OFCOM : environ 3 communes sur 4 disposaient en automne dernier au minimum d'une antenne sur leur territoire. Toujours selon cette analyse, lorsque deux antennes se trouvent à moins de 20 mètres l'une de l'autre, une seule est signalée dans la base de données publique de l'OFCOM. Seuls les opérateurs et l'OFCOM savent où elles se situent.

Cela laisse quelque peu songeur quant au flou artistique régnant au niveau politique national dès que l'on s'intéresse de près à ce sujet.

Au 2^{ème} paragraphe de sa réponse, la Municipalité précise à juste titre qu'elle n'est pas *compétente pour refuser ces installations selon les motifs évoqués dans l'interpellation* – elle précise cependant que son interpellation ne demandait pas de les refuser.

Concernant la motion citée dans sa réponse, elle a été déposée le 29 janvier 2018 par la *Commission des transports et télécommunication* demandant un assouplissement des prescriptions de l'ORNI estimées trop strictes. Le Conseil fédéral proposait de l'accepter, le Conseil des Etats l'a rejetée (22 non - 21 oui et 2 abstentions). ...

Plusieurs motions et postulats concernant la téléphonie mobile sont en traitement au niveau parlementaire. C'est dire le sérieux de ces divers éléments au niveau politique.

Mais les autorités communales (législatives et exécutives) n'ont-elles pas elles aussi leur part de responsabilité vis-à-vis de leurs concitoyen·nes ?

Pour ce qui touche aux préoccupations sanitaires :

Berenis, groupe d'experts pour les rayonnements non ionisants de la Confédération, relève dans les conclusions dans sa Newsletter (édition spéciale) de janvier 2021:

[...] la majorité des études animales et plus de la moitié des études cellulaires fournissent des indications de stress oxydatif accru aux CEM-HF (champs électromagnétiques de haute fréquence) et aux CM-BF (champs magnétiques de basse fréquence). [...] également dans la gamme des valeurs limites de l'installation.

Pour les personnes souffrant de *déficiences immunitaires ou de maladies neurodégénératives*, Berenis conclut :

[...] il est donc fort possible que la santé des individus souffrant de telles atteintes soit touchée plus sévèrement. En outre, les études montrent que les individus très jeunes ou même âgés réagissent moins efficacement au stress oxydatif.

Pour illustrer cette problématique, l'antenne 5G prévue à la route du Bois 8, à proximité directe de l'école du Pontet, fréquentée par une population à risque. Avec l'augmentation de puissance rendue possible par le facteur de correction, le risque pour nos enfants pourrait lui aussi augmenter. Pour toutes ces raisons et pour le bien-être de notre population, il apparaît à Mme la Conseillère, responsable d'adhérer à un label garantissant les bonnes pratiques du numérique et des problématiques dérivées.

Ces considérations amène Mme la Conseillère à proposer au Conseil communal la résolution suivante visant principalement les aspects sanitaires, sociaux, économiques et environnementaux :

RESOLUTION

Le Conseil communal d'Ecublens (VD) souhaite que la Municipalité :

- 1 - informe les habitant-e-s de notre commune tant sur les avantages que sur les risques et inconvénients de la 5G par le biais d'une information claire et accessible ;
- 2 - entame une démarche afin qu'Ecublens puisse obtenir le label numérique responsable délivré par *l'Institut du numérique responsable suisse*.

M. le Président remercie Mme la Conseillère et propose à la Municipalité de répondre de manière orale si elle le souhaite. Tel n'est pas le cas, il ouvre la discussion à l'ensemble des conseillers-ères sur cette résolution.

M. le Conseiller communal Nicolas Morel soutient cette résolution qu'il trouve judicieuse. Il précise que l'augmentation du débit de la téléphonie mobile est principalement dû au streaming. Certes cela permettra la connexion entre objets connectés mais la majeure partie des besoins au souhait des consommateurs de voir des films sur leur écran de téléphone. Les normes sont également mal vérifiées et certaines antennes doivent déjà avoir des émissions plus élevées que prévues, les contrôles n'étant pas suffisants. Il encourage à soutenir cette résolution.

M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt soutient également cette résolution. Il trouve déprimant d'entendre que la commune ne puisse rien faire. Certes, il comprend qu'elle ne puisse rien faire d'un point de vue légal mais elle peut s'opposer en tant que commune à toute nouvelle installation de ces antennes ainsi que d'appeler à la population à s'y opposer sachant qu'elle a un devoir de protection de sa population.

M. le Municipal Jean-Louis Radice entend bien les propos évoqués par le Conseiller Jean-Paul Dudt mais cela implique que tout projet soumis à l'enquête devrait faire l'objet d'une opposition et que chaque opérateur de téléphonie qui serait concerné ferait dans la foulée opposition. Cela serait particulier ensuite puisqu'il revient à la Municipalité de lever les oppositions.

M. le Conseiller communal Aitor Ibarrola a de la sympathie pour la résolution déposée, il regrette cependant ne pas avoir pu en parler avant, faute de l'avoir reçue en amont. Il demande s'il ne serait pas possible de décaler le vote sur cette résolution à un prochain conseil.

M. le Président demande à Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano si elle souhaite faire voter cette résolution ce soir ou si elle préfère décaler le vote.

Mme la Conseillère Communale Chantal Junod Napoletano confirme son souhait de la faire voter ce soir.

Au vote, la résolution proposée par Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano est acceptée par 45 voix POUR, 1 voix CONTRE et 19 abstentions.

POINT 10 Interpellation de MM. les Conseillers José Birbaum et Patrick Fracheboud – Station Pont Bleu, quel intérêt pour Ecublens

M. le Président précise que l'interpellation nous a été transmise avec toutes les signatures requises pour l'inscription à l'ordre du jour du présent Conseil et peut ainsi être valablement développée par les interpellant précités. (Annexe 5)

M. le Président passe la parole à M. le Conseiller Patrick Fracheboud.

M. Patrick Fracheboud donne lecture de son interpellation tel que transcrit ci-dessous :

Prolongement du T1 Renens-Gare – Croix du Péage, station Pont Bleu, quel intérêt pour Ecublens ?

Cette interpellation fait suite à la présentation au Conseil communal d'Ecublens de l'extension de la ligne du T1 de Renens gare à Villars Ste-Croix.

Une station Pont Bleu est prévue sur le territoire d'Ecublens. En effet, une très courte bande du territoire de notre commune se situe au nord des voies CFF, entre les communes de Renens, Bussigny et Crissier. L'intérêt d'une telle station pour notre commune paraît à priori très marginal.

Pour que notre conseil puisse cependant se forger une opinion documentée, il serait nécessaire de connaître :

- 1) A quel coût d'investissement notre commune doit-elle s'attendre ?
- 2) Quel sera l'impact sur la participation future d'Ecublens au déficit d'exploitation des TL (déficit général et déficit éventuel de la ligne T1), du simple fait que cette station se trouve sur notre territoire communal ?
- 3) Combien de citoyens d'Ecublens logent sur le côté Nord des voies CFF (route de Bussigny), où se trouvera la station Pont Bleu ?
- 4) Combien d'entreprises et de commerces d'Ecublens (nombre d'emplois) se situent sur cette même partie du territoire de la commune ?
- 5) Au départ, Ecublens n'était pas concerné par ce projet d'extension de la ligne du T1 et n'a pas participé au rapport d'étude, contrairement à Bussigny, Renens, Crissier et Villars Ste-Croix. Comment se fait-il que maintenant notre commune soit considérée comme co-promotrice du projet ?

M. le Président remercie M. le Conseiller Fracheboud pour le développement de son interpellation et passe la parole à la Municipalité.

Cette dernière ne souhaitant pas répondre actuellement, il sera donné réponse par écrit dans les prochaines communications municipales.

POINT 11 Divers

Arrivé au point 11 de l'ordre du jour, M. le Président passe la parole à l'Assemblée concernant les divers :

M. le Conseiller communal Charles Koller souhaite revenir sur le retrait par la Municipalité du préavis N°. 2022/01, il regrette que le Conseil n'ait pas pu s'exprimer sur le fond et pense que la commune s'est coupée l'herbe sous le pied en ne prenant pas la somme proposée.

M. le Municipal Christian Maeder réagit pour souligner que la Municipalité a retiré ce préavis car elle ne peut pas avancer avec un tel montant. Elle est consciente que chaque groupe est favorable à la mobilité douce et reviendra avec ce préavis sous une autre forme.

M. le Conseiller communal Eric Darbellay fait une proposition afin de rejoindre la Grande Salle de notre commune plutôt que la salle des Combles prévue pour notre Conseil car cette dernière est petite et en période de pandémie ce n'est pas idéal.

M. le Président prend note de la demande et informe avoir reçu les plans de disposition. Il souhaite pouvoir y siéger une fois afin de l'expérimenter.

Mme la Municipale Danièle Petoud informe qu'elle est consciente que la salle est petite mais trouve intéressant d'y siéger une fois afin d'y faire un test. De plus, elle informe que cette salle est très demandée par plusieurs associations ou encore par la Municipalité.

M. le Conseiller communal Eric Darbellay précise que c'est uniquement en lien avec le Conseil qu'il fait sa remarque et non sur l'intérêt global de la salle.

Mme la Conseillère communale Maité Perez Chevallaz trouve dommage que pour la nouvelle salle il ne soit pas prévu de prises pour la recharge des ordinateurs.

M. le Conseiller communal Charles Koller trouve dommage que la commune n'ait pas nettoyé les affiches du 1^{er} tour entre les deux tours contrairement aux autres communes.

M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt cite l'alinéa 1 de l'article 6 de la loi fédérale sur la circulation routière à savoir que les réclames et autres annonces qui pourraient compromettre la circulation par exemple en détournant l'attention des automobilistes est interdite.

La question suivante est posée au Municipal Jean Cavalli : Est-ce que les panneaux sont-ils légaux et si tel n'est pas le cas, le Municipal en charge de la police ne devrait-il pas dénoncer les auteurs à qui de droit ? De plus le Municipal de la police et juriste ne devrait-il pas donner l'exemple ? Enfin que risque les contrevenants ? Un bon avocat pourrait plaider qu'au vu du peu de votants ces affiches ne semblent pas détourner l'attention.

Mme la Conseillère communale Alice Krug prend la parole concernant l'EMUSE (Ecole de musique d'Ecublens). Il est difficile de lancer une telle école et il y a une grande concurrence, d'ailleurs les élèves de la commune ont reçu de la publicité pour l'école de musique de Renens. La commune prévoit-elle donc une petite subvention ou une apparition gratuite dans notre journal communal voir enfin de pouvoir aussi distribuer des flyers dans nos écoles ?

Mme la Conseillère communale émet le **voeu** que la Municipalité aide notre école de musique. (Annexe 6)

Mme la Municipale Pascale Manzini prend la parole en tant que suppléante de Mme la Municipale Sylvie Pittet-Blanchette qui est absente ce soir. Elle confirme qu'elle n'était pas au courant de la démarche de l'école de musique de Renens et confirme aussi que notre commune soutient son école de musique. Elle va donc se renseigner.

M. le Syndic Christian Maeder revient sur la question des panneaux liés aux élections. Il émet le vœu que les partis procèdent rapidement au retrait de ces panneaux car ce n'est pas à la commune de le faire.

M. le Municipal Jean Cavalli revient également sur l'intervention de M. le Conseiller Jean-Paul Dudt, il confirme que sur le site de la commune il existe un tableau mentionnant les routes en location et celles hors localités. Celles en localité sont interdites pour l'affichage sauvage, seules les affiches officielles posées par la SGA sont autorisées, au cas où néanmoins certaines devaient être posées sauvagement elles sont retirées par la commune. Pour les affiches posées hors localité il y a des règles mais il est possible de poser des affiches sauvages sous contrôle du voyer. Elles doivent cependant respecter un certain nombre de règles. Un mail de Mme Mayor de notre commune a d'ailleurs rappelé aux partis la nécessité d'enlever les affiches dès les élections terminées. Il confirme enfin que ses propres affiches ont été enlevées le dimanche matin même des élections. Il n'a pas connaissance de dénonciations. Enfin il rappelle que ces élections n'ont lieu que tous les 5 ans.

M. le Conseiller communal Jean-Paul Dudt prend la parole pour informer la Municipalité que certains panneaux officiels de la commune mentionnent sur un papier collé sur le dessus « Les plans de ville sont momentanément indisponibles », cela dure depuis des

années. Cela ne fait pas sérieux et il serait bon de remédier à cela afin de ne pas les laisser vides.

Point 12 Communications municipales

M. le Président ouvre la discussion point par point sur :

A – COMMUNICATIONS MUNICIPALES ECRITES :

- 1) Conflit en Ukraine – Dons exceptionnels
- 2) Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution de l'électricité – Entrée en vigueur
- 3) Projet de liaison verticale au Pont-Bleu
- 4) Décompte de clôture – Préavis no 2015/05 « Réaménagement routier du chemin du Bochet – Demande de crédit de construction »
- 5) Décompte de clôture – Préavis no 2019/09 « Requalification de l'allée du Croset – Demande de crédit de construction »

Mme la Conseillère Alice Krug prend la parole pour faire remarquer que son vœu sur le passage pour les vélos cargo n'a pas été pris en considération. Elle s'étonne d'avoir appris qu'il aurait été possible que les barrières soient décalées s'il en avait été fait mention dans le préavis alors que justement son vœu allait dans ce sens.

B – COMMUNICATIONS ORALES :

Pas de communications orales

M. le Président, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'Assemblée pour sa participation et ses diverses interventions au cours des débats.

La tenue du prochain Conseil est fixée au **jeudi 12 mai 2022, à 20h00**, dans le même auditoire.

La séance est close à 22h42.

Ecublens, le 07 avril 2022.

Le Président

Daniel Sage



La Secrétaire

Gaëlle Weissert

Annexes :

1 - Allocution M. le Syndic Christian Maeder - Hommage à M. Reverchon

- 2 - Présentation de Mme la Conseillère Alice Krug - Préavis 2022/01
- 3 - Amendement déposé par M. le Conseiller Aitor Ibarrola - Préavis 2022/01
- 4 - Présentation de M. le Conseiller Cédric Sandoz - Préavis 2022/01
- 5 - Interpellation de MM. les Conseillers Patrick Frachboud et José Birbaum - Station Pont-Bleu - Quel intérêt pour Ecublens ?
- 6 - Vœu de Mme la Conseillère Alice Krug - Soutien à l'école de musique EMUSE

Hommage à Tony Reverchon

Le Directeur de la STEP de Morges, Tony Reverchon, nous a quitté samedi 5 février en pratiquant son sport favori, le ski, suite à un malaise cardiaque qui l'a emporté brutalement. Il aurait fêté ses 60 ans le vendredi 4 mars.

D'aucuns diront que c'est une belle mort, en tous les cas pour lui, mais beaucoup d'autres diront que c'est une perte inestimable pour sa famille, ses amis et ses collègues de travail.

Diplôme d'ingénieur ETS en mécanique en poche, Tony Reverchon a tout d'abord travaillé, de 1986 à 1996, comme chef de projet pour l'étude et la réalisation d'installations de pompage d'eau potable, puis ingénieur de projets et de vente de pompes pour la Romandie chez Sulzer Pumpen AG à Winterthur.

Il était donc déjà actif dans le cycle de l'eau, mais à l'autre bout de la chaîne si j'ose dire !

De 1996 à 2003, Tony Reverchon a travaillé comme ingénieur de vente, responsable du département des équipements industriels et fondé de pouvoir, chez Socsil SA à Ecublens, puis de 2004 à 2011 auprès de Häny AG, suite au rachat par cette dernière entreprise du département pompes de Socsil SA.

Le 1^{er} janvier 2012, Tony Reverchon a été engagé au sein de l'Association intercommunale pour l'épuration de l'eau de la région morgienne (ERM) en qualité d'Adjoint technique et le 1^{er} janvier 2013, il a repris la Direction de la STEP de Morges.

Durant la décennie passée au sein de notre association, il a marqué les esprits de toutes celles et ceux qui ont eu le plaisir de collaborer avec lui.

Tout d'abord de par sa sympathie et une certaine forme de jovialité qu'il aimait installer dans les relations qu'il avait avec les autres. Tony Reverchon aimait les contacts humains ; il était actif dans plusieurs associations ou sociétés locales, dont la société de tir de Chavannes-Ecublens et l'Abbaye des Patriotes d'Ecublens, qu'il présidait et pour laquelle il préparait les festivités de leur 175^{ème} anniversaire.

Ensuite, Tony Reverchon était exigeant avec lui-même et très rigoureux, il aimait les choses bien faites et n'hésitait jamais à sortir de sa zone de confort pour répondre aux demandes du comité de direction, quand les sujets s'éloignaient de ses compétences d'ingénieur. Il a ainsi piloté et réalisé l'important travail de révision des statuts de l'ERM qui sera soumise prochainement à notre Conseil communal.

Il va nous manquer et son remplacement sera délicat à réaliser.

Pour assurer la transition jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur, M. Olivier Narbel a accepté de sortir partiellement de sa retraite pour nous venir en aide. Il connaît bien la maison, si j'ose dire, puisqu'il a dirigé l'ERM comme Directeur jusqu'à la nomination de Tony Reverchon le 1^{er} janvier 2013. Je lui exprime mes sincères remerciements et ceux du comité de direction pour sa disponibilité et la gentillesse avec laquelle il a répondu à notre demande.

Christian Maeder

Annexe 2 - Image de la présentation de Mme la Conseillère Alice Krug – Préavis 2022-01







Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le 7 avril 2022

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input checked="" type="checkbox"/> Amendement
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
<p>Amendement aux conclusions conclusions du procès 2022/01 :</p> <p>"accorder à la Municipalité un crédit - cadre de Fr. 1'000'000.- (un million de francs) pour les années 2022 et 2023 en faveur de la mobilité douce sur le territoire communal."</p>			
Nom, prénom :		Ibarrola Aitor	
Signature :			

Cher Président, cher Municipaux et Membres du conseil communal,

Permettez-moi de questionner la présentation de ce préavis. La mobilité douce n'est pas contestée. Comme d'autres communes, nous avons toutes une volonté d'améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Néanmoins ce préavis manque de clarté sur plusieurs points dont les suivants :

Croisée des chemins

Le plan sur la croisée des chemins date de 2008 et un inventaire aurait été intéressant.

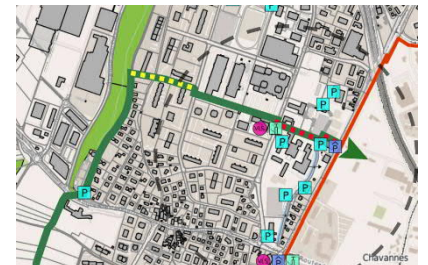
Par conséquent, je m'interroge des réalisations effectuées notamment « des tronçons A à D et 2 et 3 qui ont déjà été réalisés au gré des opportunités du développement urbain du secteur. »

Combien ont coûté ces tronçons à la commune (commune et/ou privé (type d'accord)), combien de temps ont-ils pris, combien d'oppositions ont eues lieu ? Une fois cet état des lieux effectué nous serions à même de juger de l'estimation des coûts.



Séquence 1 La première image vous montre la séquence 1 et des alternatives envisageables. La faisabilité de la séquence 1 est impossible ce qui est confirmé dans le rapport de la commission ad hoc. L'expropriation étant

impossible, selon donnée du rapport, pourquoi parler encore de cette séquence 1.



Séquence 4 La deuxième image vous indique que le tronçon existe déjà. Selon le rapport de la commission ad hoc les modifications seront prises en compte lors du plan d'affectation « En Mapraz » et du réaménagement du préau du collège du Pontet. Ces modifications se feront en temps et en heure sur les budgets des 2 constructions.

Les projets futurs

Ils sont indiqués mais doivent être chiffrée plus en détail, même approximativement, par des exemples. (Coûts d'une zone 30 km/h).

Présentation du crédit cadre indicatif dans le préavis

Croisée des chemins – séquence 1	Fr.	400'000.-
Croisée des chemins – séquence 4	Fr.	500'000.-
Voies vertes – tronçons selon opportunités	Fr.	750'000.-
Stationnement vélos (3 à 4 stations)	Fr.	80'000.-
Vélos en libre-service (3 stations)	Fr.	30'000.-
Aménagements cyclables (environ Fr. 10'000.- par an)	Fr.	50'000.-
Zones modérées / Espaces publics	Fr.	100'000.-
Accessibilité aux arrêts TP	Fr.	80'000.-
Promotion et communication (environ Fr. 10'000.- par an)	Fr.	50'000.-
Total HT	Fr.	2'040'000.-
TVA	Fr.	157'080.-
Total TTC	Fr.	2'197'080.-
Montant arrondi à :	Fr.	2'200'000.-

L'estimation du préavis Au vue de cette analyse, les coûts de la croisée des chemins sont surdimensionné (*voir non nécessaire*). Ceux de la voies vertes sont aussi surdimensionné, mais pourrait être réévalué dans 5 ans en fonction des développements et études des flux dans l'Ouest lausannois. La promotion semble disproportionnée par la publication du journal communal et des nombreux panneaux d'affichage. Ces coûts totaux font une somme de 1'700'000 CHF sur les 2'200'000 CHF demandés. Le reste étant 500'000 CHF, nous nous rapprochons d'un crédit cadre proposé par la commission des finances.

Préavis de Chavannes-près-Renens

Un préavis chavannois de 2020 est différent, il est de 420'000 CHF et sa durée est de 3 ans et non d'une année. Voici un extrait du rapport d'une commission chavannoise du 18 juin 2020 – sur le Préavis 52/2020 « *Pour une mobilité durable à Chavannes-près-Renens* »

« *La commission note que le montant demandé par la Municipalité pour la mise en œuvre **du présent préavis est certes important (420'000 CHF)** mais sera utilisé sur **une période allant jusqu'en 2023**, ne grevant ainsi pas immodérément le budget communal. Les aménagements pour chaque zone du plan feront l'objet de préavis présentés en temps voulu à l'approbation du Conseil Communal.* »

En premier lieu, je souhaiterais obtenir à l'avenir:

- un préavis plus étayés, sur la base de nos chiffres et ceux des communes limitrophes du PALM. (Commune de Chavannes).
- Les coûts de l'Audit Bypad et plan directeur intercommunal.
- Une étude de la mobilité douce qui indique les collaborations avec nos communes voisines pour une cohérence en termes de vision des coûts. Un préavis dont le budget s'inclus dans le plan climat pour éviter les doublons.

A la suite de ces constatations, je vous propose de voter contre ce préavis. Pour les raisons suivantes :

1. Un manque de présentations des coûts et des réalisations concrètes.
2. Le fait de faire siéger 2 commissions pour un préavis incomplet. Comme les 2 commissions nous en informe dans leur rapport :
 - «*Rappelons que la commune n'a aucune expérience avec ces crédits-cadres.*»
 - «*L'absence d'un crédit-cadre n'a jusqu'à présent pas fait rater des opportunités, selon nos municipaux.*»
3. Ces séances nous ont coûtées du temps et de l'argent à la commune pour environ 1200 CHF sans compter nos préséances de parti.

Par conséquent, je souhaiterais obtenir à l'avenir:

- Un préavis plus étayés, sur la base de **nos chiffres** et ceux **des communes limitrophes du PALM.** (ex:Commune de Chavannes) Les coûts de l'Audit Bypad et plan directeur intercommunal.
- Une étude sur la mobilité douce qui indique les collaborations avec nos communes voisines pour une cohérence en termes de vision des coûts.
- Un préavis sur la mobilité dont le budget s'inclus dans le plan climat pour éviter les doublons.

Je vous remercie de votre attention et rappelle que ce préavis est le premier de la législature. En votant négativement le préavis, je ne vote pas contre la mobilité douce. Je vote contre la présentation et les manquements dans les méthodes du préavis.

Dans tous les cas, je vous invite à soutenir l'amendement de notre commission des finances. Elle a jugée opportun de mettre des limites au vue du manque et du flou d'information présenté.

Refuser ce préavis, exprimerait le souhait que chaque conseiller communal obtienne des informations claires et transparentes pour juger correctement des besoins de notre commune. Je prie les autorités de nous proposer un nouveau projet sur la mobilité douce, car celui-ci n'est pas abouti.

Enfin, je souhaite que le vote soit effectué à bulletin secret.

Merci de votre attention

Cédric Sandoz

le 07.04.2022



Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Interpellation		
<p>Prolongement du T1 Renens-Gare - Croix du Péage, Station Pont Bleu, quel intérêt pour Ecublens?</p> <p>Cette interpellation fait suite à la présentation au conseil communal d'Ecublens de l'extension de la ligne du T1 de Renens gare à Villars Ste-Croix.</p> <p>Une station Pont Bleu est prévue sur le territoire d'Ecublens. En effet, une très courte bande du territoire de notre commune se situe au nord des voies CFF, entre les communes de Renens, Bussigny et Crissier. L'intérêt d'une telle station pour notre commune paraît a priori très marginal. Pour que notre conseil puisse cependant se forger une opinion documentée, il serait nécessaire de connaître</p> <ol style="list-style-type: none">1) à quel coût d'investissement notre commune doit-elle s'attendre ?2) quel sera l'impact sur la participation future d'Ecublens au déficit d'exploitation des TL (déficit général et déficit éventuel de la ligne T1), du simple fait que cette station se trouve sur notre territoire communal ?3) combien de citoyens d'Ecublens logent sur le côté Nord des voies CFF (route de Bussigny) , où se trouvera la station Pont Bleu ?4) combien d'entreprises et de commerces d'Ecublens (nombre d'emplois) se situent sur cette même partie du territoire de la commune ?5) au départ, Ecublens n'était pas concerné par ce projet d'extension de la ligne du T1 et n'a pas participé au rapport d'étude, contrairement à Bussigny, Renens, Crissier et Villars Ste-Croix. Comment se fait-il que maintenant notre commune soit considérée comme co-promotrice du projet ? <p>Signatures en appui de cette interpellation :</p> <p><i>Gabriel Delabays</i> <i>Ch. Samuel Napolitano</i> <i>D. N. / Dr. Miéville</i> <i>Stefania</i> <i>Eric Darbellay</i> <i>G. Lognon</i> <i>Gerald Lognon</i></p>			
Nom, prénom : José Birbaum / Patrick Fracheboud			
Signature : <i>Birbaum</i> <i>Fracheboud</i>			



Ecublens VD, le 17.11.2021

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : Interpellation		
<p>Prolongement du T1 Renens-Gare - Croix du Péage, Station Pont Bleu, quel intérêt pour Ecublens?</p> <p>Cette interpellation fait suite à la présentation au conseil communal d'Ecublens de l'extension de la ligne du T1 de Renens gare à Villars Ste-Croix.</p> <p>Une station Pont Bleu est prévue sur le territoire d'Ecublens. En effet, une très courte bande du territoire de notre commune se situe au nord des voies CFF, entre les communes de Renens, Bussigny et Crissier. L'intérêt d'une telle station pour notre commune paraît a priori très marginal. Pour que notre conseil puisse cependant se forger une opinion documentée, il serait nécessaire de connaître</p> <ol style="list-style-type: none">1) à quel coût d'investissement notre commune doit-elle s'attendre ?2) quel sera l'impact sur la participation future d'Ecublens au déficit d'exploitation des TL (déficit général et déficit éventuel de la ligne T1), du simple fait que cette station se trouve sur notre territoire communal ?3) combien de citoyens d'Ecublens logent sur le côté Nord des voies CFF (route de Bussigny) , où se trouvera la station Pont Bleu ?4) combien d'entreprises et de commerces d'Ecublens (nombre d'emplois) se situent sur cette même partie du territoire de la commune ?5) au départ, Ecublens n'était pas concerné par ce projet d'extension de la ligne du T1 et n'a pas participé au rapport d'étude, contrairement à Bussigny, Renens, Crissier et Villars Ste-Croix. Comment se fait-il que maintenant notre commune soit considérée comme co-promotrice du projet ? <p>Signatures en appui de cette interpellation :</p> <p><i>C. Grand</i> Nader Donzel</p> <p><i>B. Leimgrubler.</i> Antonio Puga</p> <p><i>A. R.</i> Alfonso Izzo</p> <p><i>S. Chevalley</i> Sandra Chevalley</p>			
Nom, prénom : José Birbaum / Patrick Fracheboud			
Signature : <i>J. Birbaum</i> <i>P. Fracheboud</i>			



Conseil communal
Ecublens VD

Ecublens VD, le

Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<input type="checkbox"/> Amendement
	<input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : <i>Voeux</i>		
<p>10</p> <p>« Je souhaite que la Municipalité contribue activement à la promotion de l'école de musique d'Ecublens "Emuse" par de la publicité dans son journal, la distribution de flyers dans ses écoles ou tout autre moyen qu'elle jugera opportun. »</p>			
Nom, prénom :		<i>Wuig Alice</i>	
Signature :		<i>Wuig</i>	